Le petit Larouche

L'ABC de la vie d'une députée

Depuis la reprise des travaux en janvier dernier, trois semaines bien remplies de travail à la Chambre se sont écoulées avant la première relâche parlementaire. Une occasion pour faire le point sur ce début de session où la question d'éthique est revenue occuper les débats, spécialement dans le dossier d'ArriveCAN. Beaucoup d'interrogations subsistent et nous souhaitons faire la lumière sur cette application qui a largement dépassé les coûts initialement prévus.

En comité, maintenant que le rapport d'étude du projet de loi S-205, Loi modifiant le Code criminel et une autre loi en conséquence (mise en liberté provisoire et engagement en cas de violence familiale) est terminé et a été présenté, c'est l'Étude de l'autonomisation économique des femmes qui a été entamée. Il faut trouver des solutions qui permettront de briser les barrières et surmonter les obstacles rencontrés par les femmes dans le monde des affaires. L'examen de ces deux sujets nous a menés au rapport sur la traite des femmes et des filles, une réalité encore trop présente ici.

En prévision de la Journée nationale de sensibilisation à la traite des personnes, j'en ai profité pour prononcer, le 16 février, une déclaration de député afin de sensibiliser la population à cet enjeu qui touche d'une façon disproportionnée les femmes et les filles.

Puis, en remplacement de mon collègue de Montcalm et porte-parole en matière de santé, Luc Thériault, j'ai siégé au Comité de la santé, lequel poursuit l'Étude sur la santé des femmes. Les cancers féminins et la santé mentale y sont plus particulièrement abordés.

Nouvelle étape pour le projet de loi C-319

J'ai eu à témoigner devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) pour défendre mon projet de loi C-319 visant à augmenter de 10% la Sécurité de la vieillesse pour tous les aînés dès 65 ans et hausser de 5 000\$ à 6 500\$ le seuil de revenu qu'un aîné peut cumuler sans voir son supplément de revenu garanti être amputé. Puis j'ai dû y retourner la semaine suivante pour répondre aux questions de mes collègues de toutes les formations politiques et tenter de les convaincre de retourner le projet de loi en Chambre pour le vote en troisième lecture.

Ce n'était pas en vain, puisqu'il a été adopté à l'unanimité en Comité le 27 février. C'est une victoire dont je me réjouis, mais le travail n'est pas encore terminé. Le gouvernement Trudeau doit octroyer la sanction royale pour qu'il puisse, enfin, être adopté en 3° lecture au Parlement. Je tiens à remercier les nombreux groupes d'aînés de partout au Québec et même du Canada qui continuent de m'appuyer dans cette démarche!

